



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **30 septembre 2019**

Délibération n° 2019-3736

commission principale : développement solidaire et action sociale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Sainte Foy lès Lyon

objet : Etablissements pour personnes âgées - Attribution d'une subvention au centre hospitalier de Sainte Foy lès Lyon pour la reconstruction de son établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de la vie en établissement

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Gandolfi

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mercredi 11 septembre 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 2 octobre 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burrucand, MM. Butin, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guiland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Hugué, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, M. Llung, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet.

Absents excusés : MM. Abadie (pouvoir à M. Grivel), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Hémon (pouvoir à M. Artigny), Cachard (pouvoir à Mme Guillemot), Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), MM. Martin (pouvoir à M. Girard), Passi, Vial (pouvoir à M. Vaganay), Mme Vullien (pouvoir à M. Curtelin).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Genin.

Conseil du 30 septembre 2019**Délibération n° 2019-3736**

commission principale : développement solidaire et action sociale

commune (s) : Sainte Foy lès Lyon

objet : **Etablissements pour personnes âgées - Attribution d'une subvention au centre hospitalier de Sainte Foy lès Lyon pour la reconstruction de son établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)**

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de la vie en établissement

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 septembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Les délibérations de mars 2006 et juillet 2008 adoptées par l'assemblée départementale du Rhône (délibération initiale de février 2000) ont prévu la possibilité d'allouer une aide à l'investissement de 3 050 € par lit (ou place d'accueil de jour) habilité à l'aide sociale, en faveur des établissements signataires d'une convention tripartite et ce, pour des travaux visant à améliorer les conditions de vie des résidents (réhabilitation, reconstruction ou mise en sécurité), ainsi que pour la création de places d'accueil de jour.

Les établissements pour personnes âgées entreprennent régulièrement des travaux de réhabilitation, de rénovation ou reconstruction, dont le financement doit être formalisé par un plan pluriannuel d'investissement (PPI), soumis réglementairement à l'approbation de la Métropole, selon l'article R. 314-20 du code de l'action sociale et des familles (CASF) qui prévoit que "les programmes d'investissement et leurs plans de financement ainsi que les emprunts dont la durée est supérieure à un an, doivent être approuvés par l'autorité de tarification". Cette approbation est une condition préalable à la prise en compte des surcoûts du projet dans le budget des établissements habilités à l'aide sociale uniquement.

La subvention d'investissement est sollicitée par les établissements habilités totalement ou partiellement à l'aide sociale, à l'occasion de l'étude des PPI réceptionnés par les services.

La subvention est versée sur production des factures correspondant aux travaux mentionnés dans la délibération.

II - Présentation du projet

Le centre hospitalier de Sainte Foy lès Lyon regroupe une activité sanitaire articulée autour de 33 lits de maternité, 22 lits de médecine, 32 lits de soins de suite et de réadaptation et une offre médico-sociale d'EHPAD de 105 lits.

Ce projet verra la reconstruction des 105 lits sur une autre parcelle comprise au sein du centre hospitalier. Le nouveau bâtiment comprendra notamment 25 lits d'unité protégée et 10 lits à destination des personnes handicapées âgées souffrant de troubles psychiques.

Le montant de l'investissement global qui s'élève à 12 832 084 €, construction et aménagements compris, est financé à 52 % par des emprunts, à 38 % par autofinancement via la cession de biens immobiliers et à 10 % par subvention.

L'aide à l'investissement de la Métropole s'élève à 320 250 €, soit 3 050 € pour chacun des 105 lits. Le PPI relatif à l'opération a reçu une validation par courrier en date du 22 juin 2018.

III - Proposition

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution de la subvention visée, pour un montant de 320 250 €;

Vu ledit dossier ;

Vu ledit projet de convention ;

Ouï l'avis de sa commission développement solidaire et action sociale ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 320 250 € au profit du centre hospitalier de Sainte Foy lès Lyon dans le cadre de la reconstruction des 105 lits d'EHPAD en conformité avec le plan pluriannuel d'investissement validé en date du 22 juin 2018,

b) - la convention à passer entre la Métropole et le centre hospitalier de Sainte Foy lès Lyon définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - **La dépense** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale n° 37 - Personnes âgées - individualisée sur l'opération n° 0P37O5647 pour un montant de 320 250 € en dépenses.

4° - **Le montant à payer** sera imputé en section d'investissement sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2020 - chapitre 204 - fonction 423.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 2 octobre 2019.